

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00791 Numéro SIREN : 751 285 743 Nom ou dénomination : Charpente habitat & Couverture sasu

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2020 sous le numéro de dépôt 10031

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		35 rue orgiazzi 77690 Montigny sur loing					
SIRET		7 5 1 2 8 5 7 4 3 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
						Exercice N clos le	
						31 12 2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	10 416	AU	2 636	7 780
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	10 416	BK	2 636	7 780	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	27 201	BM		27 201
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	48 560	BY	6 635	41 925
		Autres créances (3)	BZ	3 413	CA		3 413
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	7 875	CG		7 875	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	3 249	CI		3 249	
	TOTAL (III)	CJ	90 298	CK	6 635	83 663	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	100 714	1A	9 271	91 443	
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture				Néant ☐ *	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)					DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG
	Report à nouveau					DH	6 593
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	5 688
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	17 781
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligataires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	15 471
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	27 461
	Dettes fiscales et sociales					DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	30 730
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	73 662	
Écart de conversion passif *					ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	91 443	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise			Charpente Habitat & Couverture				Néant ☐ *		
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	84	FB		FC	84	
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF		
		Services *	FG	308 389	FH		FI	308 389	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	308 473	FK		FL	308 473	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	308 473
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	151 013	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	61 421	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	93	
	Salaires et traitements *						FY	59 855	
	Charges sociales (10)						FZ	30 403	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	
			- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	302 305
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	6 168	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV		
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	6 168	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture				Néant ☐ *	
						Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	480
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	480
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)						HI	- 480
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	308 473	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	302 785	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)						HN	5 688
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1G		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD		
	(9) Dont transfert de charges					A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture						Néant ☐ *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	(	dont composants	L9	)	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	(	dont composants	M1	)	KM		KN		KO	
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2	)	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	4 215	KT	6 201	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW	KX	
		Matériel de transport *						KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	4 215	LO	6 201	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V		
TOTAL IV						LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		ØH		ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS						Diminutions		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
							Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
								1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels						IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN
		Matériel de transport						IV		MP		MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT
		Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	
	TOTAL III						IY		NG		NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7
Autres participations						IØ		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		
TOTAL IV						I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture					Néant ☒ *	
Exercice N clos le								
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾			
		①	②	③	④	⑤	⑥	
1	Concessions, brevets et droits similaires							
2	Fonds commercial							
3	Terrains							
4	Constructions							
5	Installations techniques mat. et out. industriels							
6	Autres immobilisations corporelles							
7	Immobilisations en cours							
8	Participations							
9	Autres titres immobilisés							
10	TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture						Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	567	QA	2 069	QB		QC	2 636						
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL III		QU	567	QV	2 069	QW		QX	2 636						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	567	ØP	2 069	ØQ		ØR	2 636						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW – NY)	NZ
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U	6 635	6V		6W	6 635	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY	6 635	TZ		UA	6 635	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB	6 635	UC		UD	6 635
Dont dotations et reprises			- d'exploitation	UE		UF				
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI									10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑧

Désignation de l'entreprise										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	33 553		33 553			
	Autres créances clients				UX	15 007		15 007			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	1 386		1 386			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	1 593		1 593			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	434		434			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR						
Charges constatées d'avance				VS	3 249		3 249				
TOTAUX				VT	55 222	VU	55 222	VV			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	41 764			41 764					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	27 461		27 461						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	30 730		30 730						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		VZ							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	30 730		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	15 471							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture						Néant ☐		Exercice N clos le									
		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		3 1 1 2 1 9									
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
										WA		5 688							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB								
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG											
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)			RB	)										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)			XX	XW										
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *			XZ											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7								
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7									
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)					I8									
			{ - imposées au taux de 0%					ZN											
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme					WN											
			{ - Plus-values soumises au régime des fusions					WO											
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)			SW	WQ										
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3									
								TOTAL I		WR		5 688							
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WT									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU									
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV										
				{ - imposées au taux de 0 %					WH										
				{ - imposées au taux de 19 %					WP										
				{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WV										
				{ - imputées sur les déficits antérieurs					XB										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ								
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	)		XA								
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX								
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY							
Majoration d'amortissement *										XD									
Entreprises nouvelles (art.44 <i>septies</i>)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5	XF										
Pôle de compétitivité hors CICE (art.44 <i>undecies</i>)		L6	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)		PA											
ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> et <i>octies</i> A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)		XC											
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)		PB											
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH			XG								
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC											
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD											
			Créance dé gagée par le report en arrière de déficit										ZI						
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2								
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables								{		Bénéfice (I moins II)		XI	5 688						
										Déficit (II moins I)					XJ				
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *														XL					
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		5 688		XO							

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 – K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotation de l'exercice	
Reprises sur l'exercice					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *				ZV	
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
				YN	YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				↓	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :				↓	
				ligne WI	
				ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(9 403)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	6 593		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
TOTAL I		ØF	(2 810)	(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(2 810)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	)	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS										
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT						16 880			
		- Locations, charges locatives et de copropriété		(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	)	XQ	25 200			
		- Personnel extérieur à l'entreprise		YU									
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS						8500			
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage		YV									
		- Autres comptes		(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	)	ST	10 748			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD		ZJ										
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE		YW						93			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS	)	9Z				
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD		YX						61 421			
TVA	- Montant de la TVA collectée		YY						13 004				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ						36 260				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *		ØB						59 725				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK						%				
	Numéro de centre agréé *	XP						- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH										
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture				Néant ☒ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11	11				
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture				Néant ☒ *	
❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷					
		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶					
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %	
①		②		③		④	
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme		Solde des moins-values à reporter (col.J= S+D+F-G-H)
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art.219 I à <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art.219 I à <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % ⁽¹⁾	Imputations sur le résultat de l'exercice	
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		Charpente Habitat & Couverture				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Charpente Habitat & Couverture										Néant ☒ *								
Exercice ouvert le		/ /		et clos le		/ /		Données en nombre de mois										
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																		
Effectif moyen du personnel * : 2										YP								
- Dont apprentis										YF								
- Dont handicapés										YG								
Effectif affectés à l'activité artisanale										RL								
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																		
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA								
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK								
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL								
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT								
TOTAL 1										OX								
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH								
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE								
Subventions d'exploitation reçues										OF								
Variation positive des stocks										OD								
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI								
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT								
TOTAL 2										OM								
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																		
Achats										ON								
Variation négative des stocks										OQ								
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances										OR								
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS								
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ								
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW								
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU								
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9								
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY								
TOTAL 3										OJ								
IV – Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)										OG								
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.										SA								
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																		
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX								
Effectifs au sens de la CVAE *										EY								
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX								
Période de référence		GY			/		/			GZ			/		/			
Date de cessation		HR			/		/											

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

17

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☒*

Exercice clos le		N° SIRET	
Dénomination de l'entreprise			
Adresse (voie)			
Code postal		Ville	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : Nom patronymique : Prénom(s) :
 Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Titre (2) : Nom patronymique : Prénom(s) :
 Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

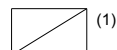
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



Néant ☒*

Exercice clos le		N° SIRET	
Dénomination de l'entreprise			
Adresse (voie)			
Code postal		Ville	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :			
Forme juridique		P5	
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse		Voie	
Code postal		Commune Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse		Voie	
Code postal		Commune Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse		Voie	
Code postal		Commune Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse		Voie	
Code postal		Commune Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Voie	
Code postal		Commune Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Voie	
Code postal		Commune Pays	
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse		Voie	
Code postal		Commune Pays	
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse		Voie	
Code postal		Commune Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



**CHARPENTE HABITAT & COUVERTURE
SAS**

Charpente
Aménagement de combles
Aménagement extérieur
vérandas bois
Couverture

35 rue Orgiazzi 77690 Montigny sur loing

Procès-verbal d'assemblée générale des associés

Sas au capital de 5000 euros

dont le siège social se situe au 35 rue orgiazzi 77690 Montigny/loing

inscrite au RCS de Melun sous le numéro 751285743

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire pour affectation du résultat de l'exercice 2019 en date du 15/10/2020

L'assemblée générale est présidée par Mr jph Vaquette, et est convoqué conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associé présent

Est présent ou représenté, et a signé la feuille de présence annexée au présent procès verbal:

jph Vaquette associé unique

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale:

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

Ordre du jour

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
- l'affectation du résultat de l'exercice

Résolution 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019



**CHARPENTE HABITAT & COUVERTURE
SAS**

35 rue Orgiazzi 77690 Montigny sur loing

Résolution2 - Affectation des Résultats

L'Assemblée générale constate l'existence de résultats positifs se composant ainsi:

constatation des résultats:

Résultat de l'exercice = +5688 €

Et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2019 de la manière suivante:

Dividendes =0

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

0€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et faire valoir ce que de droit,

Fait à montigny sur loing, le 15 décembre 2020 en 2 exemplaires

Le président

J.Vaquette

Siret 751 285 743 00017

R.C.S Melun 751 285 743

TVA FR751 285 743